

Compte rendus des
réunions du Conseil
Municipal de la
Commune d'Itancourt

Année 2016

SEANCE DU 07 Avril 2016



L'an deux mil seize, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de M. DIVE, Maire.

Etaient présents : Mmes FOULON, LEBEAU, ROUSSET, WEGRZYN, DELPLANQUE, CORBIZET
MM. DIVE, BRIDIER, NOLLET, VAN HYFTE, VENET, COUTTE
DURIEZ, MOIRET

Absent excusé : Mme DEMEULEMEESTER donne procuration à MM. DIVE

Secrétaire : MM.DURIEZ

SUSPENSION DE L'INDEMNITE DU MAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre son indemnité de maire à compter du 1^{er} avril 2016.

Elu député pour un an, Monsieur le Maire souhaite ne pas cumuler ses deux indemnités.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suspendre l'indemnité de maire de Monsieur Julien DIVE durant la durée de son mandat de député.

La délibération du 04 avril 2014 fixant le taux d'attribution des indemnités pour les adjoints reste inchangée.

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2015 DE LA COMMUNE

Madame FOULON, doyenne d'âge, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. DIVE Julien, lequel se résume ainsi :

Commune

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice	Résultat N -1	Part affectée Investiss.	Résultat de clôture
Investissement	145 219.34	406 455.47	261 236.13	175263.58	-	85 972.55
Fonctionnement	1 864 228.97	2 604 431.65	740 202.68	910 639.86	175 263.58	1 475 578.96
T O T A L	2 009 448.31	3 010 887.12	1 001 438.81	735 376.28	175 263.58	1 561 551.51

Service des Eaux

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice	Résultat N -1	Part affectée Investiss.	Résultat de clôture
Investissement	473 584.07	235 012.75	-238 571.32	-175 681.41		- 414 252.73
Fonctionnement	183 687.67	333 652.83	149 965.16	149 097.93	149 097.93	149 965.16
T O T A L	657 271.74	568 665.58	-88 606.16	- 26 583.48	149 097.93	- 264 287.57

Lotissement « La Peupleraie »

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice	Résultat N -1	Part affectée Investiss.	Résultat de clôture
Investissement	3 607.97	0.00	-3 607.97	-155 495.44		- 159 103,41
Fonctionnement	96 866.36	151 108.01	54 241.65	0.00	0.00	54 241.65
T O T A L	100 474.33	151 108.01	50 633.68	-155 495.44	0.00	- 104 861.76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. DIVE, Maire.

AFFECTATION DES RESULTATS de 2015

Après avoir examiné les comptes administratifs de la commune et du service des eaux, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	Résultats 2015	Reports 2014	Résultat à affecter	Réserves investissement	Restes à réaliser	Report en fonctionnement
Budget communal	776 431.68	735 376.28	1 511 807.96	557 127.45	643 100.00	954 680.51
Service des eaux	149 965.16	////////////////////	149 965.16	149 965.16	75 747.00	////////////////////
Lot. La Peupleraie	////////////////////	////////////////////	////////////////////	////////////////////		////////////////////

COMPTE DE GESTION de 2015

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

- que le compte de gestion du service des eaux de la commune, dressé pour l'exercice 2015 par Mme Pierrette MAZERY-OUK, trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FISCALITE POUR 2016

Le Conseil Municipal prend connaissance des données fiscales pour 2016 qui se résument ainsi :

	<u>Bases 2016</u>	<u>Taux 2015</u>	<u>Taux 2016</u>	<u>Produit</u>
Taxe d'habitation	997 100	13,36	13,36	133 213
Foncier bâti	5 497 000	9,62	9,62	528 811
Foncier non bâti	41 700	19,27	19,27	8 036
C.F.E.	6 793 000	11,40	11,40	774 402
			TOTAL	1 444 462

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer d'augmentation de la fiscalité en 2016, en ce qui concerne la part communale.

BUDGET PRIMITIF DE 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur DIVE présente au Conseil ses propositions de budget primitif pour 2016. Elles s'équilibrent en section de fonctionnement à **2 861 221 €**, et à **1 049 288 €** en section d'investissement.

Les postes importants sont :

• Enfouissement des réseaux :	218 000 €
• Borne électrique :	4 000 €
• Enfouissement 6ème tranche :	116 000 €
• Terrain COLSON +autre :	359 100 €
• Terrain John Deere :	70 000 €
• Aménagement paysager :	9 000 €
• Chaudière Médiathèque :	10 000 €
• Travaux de façade (Salon de coiffure) :	10 000 €
• Aménagement Parking rue Neuve :	100 000 €
• Aménagement accessibilité coiffeuse :	2 000 €
• Trottoirs rue du Daumont :	5 000 €
• Panneaux de voirie :	1 500 €
• Copieur Mairie :	16 000 €
• Mobilier :	1 500 €
• Traceuse foot :	1 500 €
• Tondeuse :	5 000 €
• Barnum :	6 000 €
• Travaux logement rue de Saint Quentin :	50 000 €
• Abri école :	6 000 €

Un prélèvement de 273 436 € est prévu sur la section de fonctionnement au profit du budget du service des eaux, pour financer :

- le solde des travaux de la 5^{ème} tranche.
- les travaux de la 6^{ème} tranche
- 7ème tranche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget tel que présenté.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LA PEUPLERAIE

Monsieur DIVE présente au Conseil ses propositions de budget primitif pour 2016 pour le lotissement « La Peupleraie ». La section de fonctionnement s'équilibre à **254 241.00€**, et la section d'investissement s'équilibre à **159 103.41 €**.

BUDGET PRIMITIF SERVICE DES EAUX.

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de budget primitif pour 2016 pour le service des eaux.

Elles s'équilibrent en section de fonctionnement à **494 340 €**, et à **1 467 264 €** en section d'investissement.

Ce budget intègre le solde de la 5^{ème} tranche, la 6^{ème} tranche des travaux de rénovation du réseau d'eau et une partie de la 7^{ème} tranche. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget tel que présenté.

AUGMENTATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU

- ◆ Considérant que la commune a programmé la rénovation complète du réseau, et qu'il convient de faire supporter une partie de la charge aux abonnés,
Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide :**
- de porter à **0,80 €/ m³** (contre 0,75 €), le prix du mètre cube d'eau à appliquer sur les factures qui seront établies à compter du 1^{er} mai 2016.

CHOIX DE L'ENTREPRISE

Viabilisation d'un terrain pour l'implantation John Deere

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché concerne la viabilisation d'une parcelle pour l'implantation de la société John Deere sur la Zac rue d'Urvillers à Itancourt.

L'appel d'offres comprend un lot. Suite à une consultation restreinte, dans le cadre d'une procédure adaptée les 3 candidats consultés ont remis une proposition dans les délais.

Le classement des offres est le suivant après avoir tenu compte du prix, du délai d'exécution des travaux et la valeur technique:

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise EIFFAGE qui obtient le meilleur résultat pour effectuer les travaux de viabilisation d'un terrain pour l'implantation de John Deere.

Adhésion au groupement de commandes organisé par la communauté de communes du Val de l'Oise pour la fourniture et livraison de béton, bordures, cailloux, matériaux de maçonnerie et peinture.

Monsieur le Maire expose que :

Par délibération en date du 15 février 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Val de l'Oise a approuvé la mise en place d'un groupement de commandes permettant de lancer un marché groupé pour la fourniture et livraison de béton, bordures, cailloux, matériaux de maçonnerie et peinture. Il est demandé aux communes de délibérer afin d'adhérer ou non au groupement de commandes. Ce groupement permet d'obtenir des prix plus intéressants et d'en faire bénéficier les communes pour leurs propres travaux.

Le Conseil Municipal :

Numéro de l'enveloppe	Entreprises	Valeur Technique/40	Prix/50	Délai d'exécution /10	Total/100
3	EIFFAGE	33.75	50	8.75	92.5
1	EUROVIA	36.25	41.72	7.5	85.47
2	DESGRIPPES	37.5	16.67	8.75	62.92

- vu l'article 8 du code des marchés publics

- vu le projet de convention présenté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et livraison de béton, bordures, cailloux, matériaux de maçonnerie et peinture ;

APPROUVE le projet de convention d'adhésion au groupement tel qu'il figure en annexe à la présente délibération,

DONNE délégation au maire pour représenter la commune dans ce groupement et signer la convention

VOYAGE LINGUISTIQUE ET CULTUREL à LONDRES

Le Conseil Municipal est informé que 8 élèves de 6^{ème} du collège de Moÿ de l'Aisne vont participer à un voyage linguistique et culturel à LONDRES. Le coût du voyage est de 260 € maximum par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de participer à concurrence de **50 € par élève** aux frais de séjour du voyage linguistique et culturel à LONDRES de 8 élèves de la commune scolarisés au collège de Moÿ de l'Aisne.

Les crédits nécessaires à cette dépense, 400 €, les crédits seront ouverts sur le budget de 2016.

DEMANDE D'AIDE

Le Conseil Municipal est informé que Madame BOUCHER Armelle domiciliée 14 rue de la Fosse à Itancourt doit effectuer un stage de 3 semaines au CANADA dans la ville d'Ottawa auprès d'une clinique de sages-femmes diplômées.

Le coût de ce stage étant très cher

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de participer à concurrence de **100 €** pour aider Madame BOUCHER Armelle aux frais de séjour au CANADA

Les crédits nécessaires à cette dépense, 100 €, les crédits seront ouverts sur le budget de 2016.

CONVENTION AVEC VACANCES PLURIELLES AISNE

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes de la convention à passer avec l'Association « Vacances Plurielles SCIC SA Aisne » ayant son siège social à la Mairie d'Itancourt 02240, pour l'organisation d'accueils de loisirs durant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association Vacances Plurielles Aisne pour l'organisation de centres de loisirs dans la commune en 2016,
- de prendre en charge sur le budget de la commune la charge financière qui s'y rapporte,
- de charger Monsieur le Maire de signer la convention.

POINTS DES COMMISSIONS

COMMISSION 2 « COHESION COMMUNALE »

- Festival des Bistrots sera le samedi 07 mai au café « Le Thiolet »
Monsieur MOIRET annonce qu'un marché aura lieu à Itancourt place de l'Eglise.

COMMISSION 3 « Travaux et entretiens »

- La 5^{ème} tranche est terminée. Les travaux ont commencé le 24/08/2015 pour se terminer le 09/12/15. La commune a relevé que le montant des pénalités de retard équivaut aux travaux non budgété et sollicité en supplément. Les discussions sont en cours pour faire valoir ou non ces pénalités en contrepartie des travaux supplémentaires.
- Bornes électriques au terrain Colson les paiements pourront se faire par une application Smartphone ou carte d'abonnement.

DIVERS

- Demande d'annulation du droit de préemption Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur GRANJAN qui devait acquérir la parcelle ZH 267 sis 18 rue de la Gare.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler sa délibération du 09 février 2016 concernant son droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler son droit de préemption urbain concernant la parcelle ZH 267 sis 18 rue de la Gare.

- Demande d'une association de Saint-Quentin « L'As de Trèfle » pour la mise à disposition d'une salle. Le Conseil Municipal donne une suite défavorable à cette demande.

- Le compte rendu SIAAP est à consulter concernant la filière d'épandage des boues Seine aval

- Le contrat aidé de Monsieur GRIS Julien arrive à échéance et ne peut plus être renouvelé. Monsieur le Maire propose de faire un C.D.D durant un an 26 heures hebdomadaires.

- Une brochure est mise à disposition « Vigilance attentats : les bons réflexes »

- Monsieur COUTTE intervient concernant les terres exploitées par Monsieur NOLLET. En effet, Monsieur NOLLET est en retraite. De ce fait, Monsieur COUTTE demande qui loue ces terres et rappelle que les jeunes agriculteurs sont prioritaires.

Monsieur NOLLET lui répond que Monsieur VAN HYFTE reprend ses affaires.

Monsieur le Maire organisera une réunion avec les agriculteurs de la commune.

REMERCIEMENTS

- De Madame BOUCHENOIR pour le chèque reçu à l'occasion de la réception des médaillés du travail
- Des enfants qui ont participé à la classe de neige.
- De Monsieur et Madame RAMON pour la cérémonie des 50 ans de mariage

SEANCE DU 23 Mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de M. DIVE, Maire.

Etaient présents : Mmes DEMEULEMEESTER, LEBEAU, ROUSSET, WEGRZYN,
DELPLANQUE, CORBIZET

MM. DIVE, BRIDIER, NOLLET, VAN HYFTE, VENET, COUTTE

DURIEZ, MOIRET

Absent excusé : Mme FOULON donne procuration à MM. DURIEZ

Secrétaire : Mme LEBEAU

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Sur proposition de la commission « Cohésion communale, éducative et associative », le conseil municipal décide d'allouer pour 2016 les subventions suivantes :

• Association « L'Espérance »	5 000 €
• Club de football « E. ITANCOURT-NEUVILLE »	15 500 €
• Section locale des Anciens Combattants	2 200 €
• Coopérative scolaire	1 000 €
• Association des Pêcheurs	500 €
• Comité d'œuvres sociales du personnel communal (C.O.S.)	11 000 €
• Société de chasse	1 500 €
• Volley Itancourtois féminin	2 000 €
• Club de basket d'Itancourt	2 500 €
• Dojo Itancourtois	1 200 €
• Musicochoeur	500 €
• ADERMAS	3 126 €
• Chorale d'Itancourt	600 €
• Hand Ball Club de la Vallée de l'Oise	1 000 €
• Les Ecuries du Tote	400 €
• Magic'Dance	250 €
• Les p'tits loups	1 000 €
• Association de Protection des Animaux	370 €
• La Croix Rouge	200 €
• La Prévention Routière	15 €
• Le Secours Populaire	50 €
• Souvenir Français	125 €
• Institut Pasteur	200 €

• Ligue contre le cancer	200 €
• Restaurants du Cœur	200 €
• SAAT (Service d'Aide à Tous)	120 €
• Les Papillons Blancs (Opération Brioches)	150 €

Autorisation de signer des conventions avec la CCVO
--

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer plusieurs conventions avec la Communauté de Communes du Val de l'Oise au profit de la commune :

- ✓ **Service peinture qui a pour mission la réfection du couloir de la mairie et les bureaux du secrétariat.**
- ✓ **Service peinture qui a pour mission la réfection de la salle des mariages.**
- ✓ **Service espaces verts ont pour mission l'entretien, la tonte, la plantation, l'élagage et la taille.**
- ✓ **Mise à disposition d'un chapiteau pour le marché de Noël.**
- ✓ **Financement au titre des ALSH 2015**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

➤ Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

➤ Considérant néanmoins l'article 3 alinéas 2 de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois,

➤ Considérant les besoins saisonniers.

Recrutement de Monsieur GRIS Julien en Contrat à durée déterminée 1 an.

Recrutement de Monsieur BRISSET Jean Jacques 2 mois

Création d'1 poste : Adjoint technique contractuel : 35 heures

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Filière Administrative	Nbre de postes	Durée hebdo.
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	35 heures
Filière technique	Nbre de postes	Durée hebdo.
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5	35 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	28,27 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	30 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe contractuel	1	35 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe contractuel	2	30 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe contractuel	2	26 heures
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	35 heures
Filière sociale	Nbre de poste	Durée hebdo.
A.T.S.E.M.	1	35 heures
A.T.S.E.M. contractuel à durée indéterminée	1	32 heures
Filière sportive	Nbre de postes	Durée hebdo.
Opérateur Qualifié des A.P.S.	1	35 heures
Filière culturelle	Nbre de poste	Durée hebdo.
Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	1	35 heures

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Monsieur le Maire informe également que :

- ✓ Mme COOL Brigitte est en arrêt de travail depuis le 05.01.2016.
- ✓ MM. MENESSON Pierre est en stage jusqu'au 30 juin (espaces verts)

Marché Gaz

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au groupement gaz depuis le 04/11/2014 mené par l'USEDA (marché détenu par Total Gaz). Le marché arrivera à échéance au 31.12.2016.

L'USEDA par un courrier du 29 avril 2016 informe qu'il va relancer un marché Accord-cadre qui sera opérationnel au 01/01/2017.

Monsieur le Maire propose de rester dans le groupement gaz.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition.

Projet d'extension du complexe sportif

Monsieur le Maire évoque un projet d'extension du complexe sportif 2017-2019.

Le projet serait :

- un 3^{ème} terrain de football synthétique dont la nature serait synthétique ou naturelle
- un skate-park
- un espace dédié aux activités équestres

Ce projet se développerait sur la zone de loisirs du PLU en prolongement du terrain de football actuel et du gymnase.

Monsieur le Maire propose de travailler avec un cabinet d'étude sur ce projet et de demander aux commissions concernées de s'y atteler. Par ailleurs, il demande à pouvoir

positionner le projet de la municipalité sur d'éventuels concours de financement en subvention pour ce type d'opération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour travailler sur ce projet.

Location Barnum

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté un nouveau barnum de 6 mètres sur 12 mètres, conformément à ce qui a été voté lors du programme d'investissement. Celui-ci est plus grand et répond davantage aux besoins de la commune.

Il propose de le louer aux habitants d'Itancourt.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 100€ la location de ce nouveau barnum pour le week end.

Convention avec le Centre Social et Culturel de la Vallée de l'Oise

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une convention du Centre Social et Culturel de la Vallée de l'Oise pour l'aide que la commune d'Itancourt serait susceptible d'accorder aux familles pour les enfants qui participeraient aux accueils collectifs de mineurs, qui se dérouleront sur Moÿ de l'Aisne, Essigny le Grand ou La Ferté-Chevresis en juillet et aout 2016.

Un accueil collectif mineur existe sur la commune et travaille en partenariat avec Vacances Plurielle Aisne. Pour le moment, il n'est pas donné d'autres suites.

Point des commissions

COMMISSION « TRAVAUX ET ENTRETIENS »

- Une réunion préparatoire pour les travaux de la 6^{ème} tranche aura lieu le 30 mai 2016. Les travaux devraient débuter en juin. Une réunion publique sera organisée pour avertir les riverains (rue de la Bosse, place du Puisard, rue des Blancs Bœufs).
L'enfouissement des réseaux électriques sera effectué en même temps que les travaux de rénovation d'eau.
- La fontaine de la place du village a été nettoyée et mise en peinture. Elle va être remise en service.
- Monsieur BRISSET Jean Jacques fabrique un abri pour les parents à l'école et va restaurer les chalets aux étangs.
- Tranche 5 : il a été constaté l'affaissement d'une partie de trottoir sur la rue de Mesnil et la société attributaire du marché a été avertie. Celle-ci va intervenir.
- Il a été demandé par plusieurs habitants la pose d'un stop rue de la Râperie intersection avec la rue de Mesnil. Après débat, le Conseil Municipal consent à mettre un Stop au niveau de cette intersection pour les véhicules remontant la rue de la Râperie.

COMMISSION « COHESION COMMUNALE, EDUCATIVE et ASSOCIATIVE »

- Une réunion se tiendra le 06 juin à 19h au Club House pour préparer les festivités du 14 juillet.
- Le 18 décembre aura lieu la fête de Noël avec des marionnettes à fil.
- Trois boîtes à lire seront installées à la boulangerie, aux étangs et à l'école de juin à septembre.
- Madame DEMEULEMEESTER propose de renouveler la « Rando des Titans » qui se déroule le 1^{er} dimanche de juillet. Celle-ci est organisée par le Vélo Club mais faute de bénévoles cette manifestation est mise en péril.
Malheureusement, les conseillers municipaux ne sont pas disponibles à cette date.
- Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2016-2017 ont débuté en Mairie. A ce jour, environ 12 nouvelles inscriptions ont été reçues.

COMMISSION « SECURITE-ENTRETIEN-EMBELLISSEMENT »

- Le fleurissement d'été est en cours

- Les arbres fruitiers ont été plantés allée Jean Rostand, la 1^{ère} cueillette aura lieu l'année prochaine. Les habitants sont invités à cueillir gratuitement les fruits.
- Dans le cadre de l'opération « Zéro phyto », les équipes d'espaces verts sont débordées par les végétations luxuriantes qui prolifèrent. Il est rappelé qu'il appartient aux riverains de désherber leurs trottoirs.
A titre exceptionnel et de manière raisonnable, les employés seront autorisés à utiliser un peu de produits phytosanitaires aux endroits stratégiques.
- Le ramassage des tontes aura lieu le 1^{er} et 3^{ème} lundi jusqu'en septembre. Ce service concerne 6 personnes qui répondent aux critères de ce service.
- Salle de musculation : un tapis de course a été racheté pour remplacer le matériel devenu obsolète et inefficace, de même un sac de boxe a été acheté.

COMMISSION « DYNAMISME ECONOMIQUE & FINANCES »

- Projet parking rue Neuve : Monsieur BRIDIER annonce qu'il a travaillé sur ce projet mais que la législation est compliquée. Il propose que ce projet soit étudié par un cabinet de maîtrise d'œuvre.
- Monsieur le Maire indique que la borne de recharge électrique doit être installée avant le 31.12.2016 sur le même parking.

DIVERS

- L'Association l' « As de Trèfle » a renouvelé sa demande de prêt de salle. En effet, le siège social est à Itancourt. Le Conseil Municipal autorise l' « As de Trèfle » a bénéficié de la Salle Condorcet le vendredi soir à partir du mois de septembre sauf si celle-ci est louée ou si la commune en a besoin pour ses manifestations.
- Une tondeuse a dû être remplacée au service « espaces verts ». Du matériel professionnel a été acheté pour 1250€HT.
- Monsieur VAN HYFTE Matthieu porte à connaissance, un courrier d'un artisan paysager qui regrette de ne pas avoir été consulté pour la plantation des arbres fruitiers allée J.Rostand. Monsieur le Maire fait savoir que cet artisan a déjà été consulté pour d'autres projets et qu'il va prochainement travailler sur autre projet paysager. Il précise aussi que l'entreprise qui est intervenue Allée J.Rostand est une entreprise du territoire qui emploie tout de même 3 personnes du village.
- Mmes WEGRZYN et CORBIZET envisagent d'organiser à la rentrée une boum des jeunes Itancourtois de 12 à 15 ans.
- Monsieur MOIRET informe qu'à partir du mardi 07 juin 2016 aura lieu un marché place de l'Eglise avec environ 7 commerçants. Ce marché se tiendra chaque mardi de 8h00 à 13h00.

REMERCIEMENTS

- De la famille BABILOTTE pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Françoise.
- De la famille PLATEAUX pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Louissette et Marcel.

SEANCE DU 09 FEVRIER 2016



L'an deux mil seize, le neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de M. DIVE, Maire.

Etaient présents : Mmes DEMEULEMEESTER, FOULON, LEBEAU, ROUSSET, WEGRZYN (arrivée au point 2), DELPLANQUE, CORBIZET

MM. DIVE, BRIDIER, NOLLET, VAN HYFTE, VENET, COUTTE

Absents excusés : Mr MOIRET donne procuration à Mr VAN HYFTE

Mr DURIEZ donne procuration à Mme FOULON

Secrétaire : Mme DEMEULEMEESTER

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner qu'il a reçu de Maître Christian PAUCHET concernant l'immeuble :

- sis 18 rue de la Gare
- cadastré section ZH 267
- d'une superficie de 2300 m²
- appartenant aux Consorts HEBERT.

La vente est projetée au prix de 52 000 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu sa délibération du 21 novembre 2008 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones U du PLU,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ◆ d'exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastré section ZH n° 267, d'une contenance de 2300 m² dont 106 m² de surface utile ou habitable, appartenant aux Consorts HEBERT, au prix de 52 000 € hors frais, pour y créer un gîte rural,

- ◆ de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Notaire, et notamment de signer l'acte de vente.
Les crédits nécessaires à cette acquisition figureront au budget de 2016.

CESSION DE LA PARCELLE AB 93

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain cadastré AB 93 pour une surface de 1350 m², sis 16 rue du Petit Cessier.

Au vu du projet de la Maison du Cil concernant la construction de plusieurs logements de plain-pied pour les personnes à mobilité réduite.

Considérant que le Conseil Municipal est favorable au projet de la Maison du Cil.

Monsieur le Maire propose de céder à l'euro symbolique le terrain AB 93 à la Maison du Cil. Sous réserve que le projet susvisé soit respecté.

Le Conseil Municipal décide :

- de céder à l'euro symbolique la parcelle de terrain cadastrée AB 93 pour une contenance de 1350m² à La Maison du Cil en l'état (la démolition de l'immeuble est à la charge de la Maison du Cil)

- La Maison du Cil s'engage

- à construire des logements de plain-pied pour des personnes à mobilité réduite
- à apporter des modifications concernant le plan prévisionnel des constructions (en augmentant les places de stationnement, en déplaçant le local des ordures ménagères et en changeant le jardin collectif),
- à prendre à sa charge tous les frais notariés
- à établir une convention entre la Maison du CIL et la commune

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents de l'acte de vente.

<p style="text-align: center;">FOURNITURE ET POSE D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES</p>

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la réponse favorable de la commune, l'USEDA envisage la Fourniture et pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Le coût total des travaux s'élève à 12 821€ HT

Sur le coût total des travaux, la contribution est de 4500 euros. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la fourniture et pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques,
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée
- s'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

<p style="text-align: center;">NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN</p>

Le Conseil Municipal accepte :

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

MEDECINE PREVENTIVE

Le Conseil Municipal décide :

de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne la prestation de Prévention et Santé au Travail, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,
- Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Considérant néanmoins l'article 3 alinéas 2 de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois,
- Considérant qu'il convient de supprimer les postes : - d'attaché territorial contractuel, adjoint administratif 2^{ème} classe, opérateur des APS.
- Considérant la promotion par avancement de grade d'1 agent.

Création d'1 poste : d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe 35h00

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Filière Administrative	Nbre de postes	Durée hebdo.
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	35 heures

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	35 heures
Filière technique	Nbre de postes	Durée hebdo.
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5	35 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	28,27 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	30 heures
Adjoint technique contractuel	2	30 heures
Adjoint technique contractuel	2	26 heures
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	35 heures
Filière sociale	Nbre de poste	Durée hebdo.
A.T.S.E.M.	1	35 heures
A.T.S.E.M. contractuel à durée indéterminée	1	32 heures
Filière sportive	Nbre de postes	Durée hebdo.
Opérateur Qualifié des A.P.S.	1	35 heures
Filière culturelle	Nbre de poste	Durée hebdo.
Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	1	35 heures

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois figurent au chapitre 012 du budget.

TABLEAU NUMERIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2011 une classe numérique a été installée à l'école. Depuis, un an le tableau numérique est en panne et n'est plus sous garantie.

La société RICOH, prestataire informatique, propose un Tableau blanc interactif mobile avec deux possibilités :

- Acquisition 3995€ HT
- Location 97€HT

Le matériel défectueux sera repris pour la somme de 1250€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la location d'un Tableau blanc interactif mobile en location pour 97€ HT par mois.

LOCATION SALLE CONDORCET

Suite à la demande des habitants de la commune, Monsieur le Maire propose de louer la Salle Condorcet.

Le Conseil Municipal décide de :

- louer la Salle Condorcet aux habitants de la commune
- créer une régie pour la location
- mettre en place un règlement
- fixer le montant de la location est fixé à 70 euros

POINTS DES COMMISSIONS

COMMISSION 2 « COHESION COMMUNALE »

- Réception des nouveaux arrivants le 19 février à 19h
- La chasse aux œufs le 26 mars après midi
- Le « Parcours du cœur » le samedi 02 avril de 09 h à 12h

Une réunion pour préparer les prochaines manifestations est programmée le 04 mars à 18h30

Madame DEMEULEMEESTER propose l'achat d'un nouveau barnum soit 5*8 ou 6*10

Madame WEGRZYN fait un point sur le Conseil d'Ecole du 01/02

COMMISSION 3 « Travaux et entretiens »

- La 5^{ème} tranche rues du Petit Cessier et du Mesnil est quasiment terminée. Reste les enrobés à refaire et à trouver des solutions au problème d'évacuation des eaux.
- Le cabinet ECAA planche sur la 7^{ème} et 8^{ème} tranche de rénovation du réseau d'eau potable
- Les employés de la CCVO effectuent des travaux de peinture dans l'entrée, le couloir et la salle des mariages de la Mairie.
Courant 2016, ils peindront à l'école et dans les bureaux de la mairie.
- Le cabinet ECAA a mis en concurrence 3 entreprises pour la mise en conformité du terrain où s'installera l'entreprise John Deere.
 - Les travaux du logement au-dessus du salon de coiffure seront effectués en 2016 selon le budget

COMMISSION 4 « SECURITE-ENTRETIEN-EMBELLISSEMENT »

- La Gendarmerie organisera une réunion publique pour informer la population pour éviter les cambriolages
- Allée Jean Rostand (côté école maternelle) les vieux arbres ont été enlevés. Ils seront remplacés par des arbres fruitiers en espalier de long de l'allée. Tous les habitants pourront participer à la cueillette. La notion de « partage » sera mise en avant.
- Plantation des bulbes de printemps : rue de Mézières et Parc de la Marquette
- Inscription de la commune au challenge la commune la plus sportive

DIVERS

- Proposition de dépôt d'un dossier dans le cadre de la DETR pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au salon de coiffure
 - Projet WC à l'église. Un devis a été reçu pour 2439 € HT. Le Conseil Municipal décide de réfléchir.
 - Changement des rideaux store dans le bureau du secrétaire de Mairie. Un devis de 919.73€HT pour des rideaux store pvc et un deuxième de 1279.27€HT pour des rideaux vénitiens. Monsieur VAN HYFTE propose d'installer du film teinté. La suggestion de Monsieur VAN HYFTE est retenue
 - Attribution d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de 10 000 euros pour la 6^{ème} tranche rénovation du réseau eau potable et incendie
 - Attribution d'une subvention de 3901 euros par la CCVO pour l'ALSH de 2014
 - Campagne de sensibilisation de la Croix Rouge du 22 février au 12 mars 2016
 - L'association l'Espérance organise une Assemblée Générale le Samedi 13 février 2016 à 14h30

• Le club de judo d'Itancourt organise une compétition départementale. Afin de les aider Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 400 euros.

REMERCIEMENTS

- De Monsieur et Madame DEMEULEMEESTER Olivier et Angélique pour le bon d'achat offert à l'occasion la naissance de Soline.
- De Melle BURION Perrine pour le bon d'achat offert à l'occasion de la naissance d'Eden.
- De la famille DOLOY pour le décès d'Alfredine DOLOY
- De la famille ROY pour le décès de Roger ROY
- De Monsieur MINETTE Laurent pour l'organisation de son départ en retraite
- De la Famille HANNIER pour l'inauguration de la tribune